

19 OCT. 2012

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 25  
Date de la convocation : 9 octobre 2012

N° 12.10.16.16

L'an deux mille douze et le seize du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMÉRO  
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme PLAYS  
M. LE NGUYEN en faveur de M. MUNOZ  
M. FÉVRIER en faveur DE M. BOUSQUEL

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

### **CLASSEMENT ET DECLASSEMENT (DOSSIER DISPENSE D'ENQUETE)**

#### **Rapporteur : M. BOUISSEREN**

Il est signalé que les caractéristiques de certaines voies du domaine privé de la commune, ainsi que certaines voies versées au domaine privé de la commune après enquête publique (voir délibération du 01 octobre 2008) sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique ».

Le Conseil municipal est informé qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il est rappelé au Conseil municipal que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de classer dans la voirie communale**

	Dénomination	Longueur de voie
DPC	THERMES (allée des)	1381
DPC	THEODORE MONOD (place)	40
DPC	MAGNANARELLES (rue des)	80

DPC	JARDINS DE MELANIE (rue des)	135
DPC	PINEDE (chemin de la)	329
Lot les Amelys	MERLOT (rue du)	403
Lot les Amelys	CARIGNAN (avenue du)	491
Lot les Amelys	CHASSELAS (rue du)	347
Lot les Amelys	CINSAULTS (rue des)	329
Lot les Bleuets	BLEUETS (rue des)	95
Lot la Colline du Couchant	ROMAINE (rue)	192
Lot Diapason	MUSCAT (impasse du)	66
Lot les Hauts du Golf	SOURCES (rue des)	319
Lot les Jardins du Perret	JARDINS DU PERRET (rue des)	450
Lot le Promontoire	EMERAUDE (rue)	65
	<b>TOTAUX</b>	4722

De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....19.10.2012.....  
et publication  
le .....19.10.2012.....